

Le Canada a répondu favorablement chaque fois que l'ONU lui a demandé de fournir des troupes pour de telles entreprises car celles-ci représentent, croyons-nous, une contribution importante à la paix mondiale. Cependant, dans mon pays, on se préoccupe de plus en plus de ces interventions. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, bon nombre des différends qui ont déclenché l'envoi des forces de maintien de la paix ne semblent pas davantage sur le point de se régler qu'il y a dix, vingt ou trente ans. Certes, les questions fondamentales ou épineuses ne peuvent se dénouer du jour au lendemain. Mais nous souhaitons voir, ce qui n'est pas toujours le cas, des preuves que les parties ont la ferme intention de négocier pour mettre un terme à leurs différends.

En second lieu, bien que les deux contingents les plus récents, la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, soient dûment financés grâce à la cotisation collective, nous ne sommes pas parvenus à une entente générale sur le mode de financement des opérations futures, et la dette de la Force des Nations Unies à Chypre dépasse maintenant les \$50 millions. Si le mode de financement n'est pas adéquat, plusieurs membres de l'ONU ne pourront se permettre de fournir des troupes, ce qui serait néfaste pour l'Organisation et pour la notion même du maintien de la paix.

A l'avenir, lorsque le Canada songera à participer à ces opérations, il tiendra compte de deux facteurs. D'abord, les forces de maintien de la paix contribuent-elles à un règlement ou ne sont-elles qu'une solution temporaire, voire une façon de perpétuer le problème? Ensuite, les modalités de financement reflètent-elles le désir commun des membres de supporter le fardeau financier et permettent-elles aux fournisseurs de troupes d'être choisis parmi un vaste éventail de pays?

Droits de l'homme

Je ne doute pas que nous entendrons beaucoup parler des droits de l'homme dans les mois qui viennent, et non seulement ici aux Nations Unies. Dans quelques jours, la Conférence sur la révision de l'Acte final d'Helsinki s'ouvre à Belgrade. A titre de signataire, le Canada exposera ses vues à ce moment.

Mais il faut aussi reconnaître que les Nations Unies ont une grande responsabilité dans le domaine des droits de l'homme, responsabilité qui n'a pas toujours été assumée dans sa totalité ou avec efficacité.

L'année dernière, nous avons accueilli avec joie l'entrée en vigueur des pactes sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les droits civils et politiques. Paradoxalement, au moment où ces nouveaux instruments consolident les droits de la personne dans les États qui les ont ratifiés et créent de nouveaux mécanismes pour contrôler le respect des obligations juridiques et morales qui en sont le garant, le fossé entre les idéaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la réalité s'élargit de façon sensible. Il faut déplorer qu'à peine le tiers des membres des Nations